

NOTAM SO OPS



NOTAM ID : N-FR-SO-2311-3_FR

Date : 07/11/2023

Contact : fr-atcops@ivao.aero

Valid. : Permanent

Ce NOTAM annule et remplace le NOTAM suivant : **N/A**

LIMITATION DES VITESSES ET NIVEAU EN CAM SUR IVAO

Niveaux minimaux, maximaux et niveaux de croisière :

CAM V :

	Aéronef Aircraft	Hauteur de vol minimum Minimum flight altitude (1) (2)	Niveau de croisière / Cruising level		Niveau maximum Maximum level
			Hauteur de vol ou au-dessous du plus haut des 2 niveaux : <i>Flight altitude or below the highest of the 2 levels:</i> 3000 ft AMSL ou 1000 ft ASFC ou à l'altitude de transition <i>or at transition altitude</i>	Hauteur de vol au-dessus du plus haut des 2 niveaux : <i>Flight altitude above the highest of the 2 levels:</i> 3000 ft AMSL ou 1000 ft ASFC ou à l'altitude de transition <i>or at transition altitude</i>	
J O U R / D A Y	Réacteur Jet aircraft	150 m (500 pieds)	Altitude au QNH régional	Niveau de vol semi-circulaire CAM	FL 195 (ou plancher de l'UTA s'il est différent) (or UTA floor if different)
	Hélice Propeller-driven aircraft	100 m (330 pieds)			
	Hélicoptère Helicopter	50 m (170 pieds)			
N U I T / N I G H T	Tous types All types	300 m (1000 pieds)	Altitude at regional QNH	Semi-circular flight level OAT	

Ce NOTAM s'applique à tous les membres ayant les privilèges de connexion sur une position ATC de la Division France

This NOTAM applies to all members having connection privileges on ATC positions of the French Division

NOTAM ID : N-FR-SO-2311-3_FR

Version 1.1

Date : 07/11/2023

NOTAM SO OPS



NOTAM ID : N-FR-SO-2311-3_FR

Contact : fr-atcops@ivao.aero

Date : 07/11/2023

Valid. : Permanent

CAM I :

Des niveaux de vols semi-circulaires CAM sont prévus pour l'exécution des vols de la circulation aérienne militaire (calage 1013,2 hPa). Ces niveaux appelés «niveaux de vol CAM» sont intercalés entre les niveaux de vol CAG-IFR.

Un aéronef en vol CAM aux instruments dans la phase de croisière utilise un niveau figurant dans les tableaux des niveaux de vol en CAM (**ENR 1.7**) choisi suivant sa route magnétique, sauf autorisation contraire de l'organisme de contrôle de la circulation aérienne.

Limitation des vitesses d'évolution :

Aéronef	CAM V < FL115	CAM V > FL115	CAM T	RTBA	CAM I < FL100	CAM I > FL100
Aéronefs de combat	M0.90	M0.90	M0.90	450 kts (tempo 550kts)	M0.90	M0.95
Réacteur hors chasseurs	N/C	N/C	N/C	N/C	250 kts	M0.90
Aéronefs à hélice (dont avions de transport tactiques et PC21)	280 kts	280 kts	280 kts	280 kts	250 kts	N/C
Hélicoptères	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C

Ce NOTAM s'applique à tous les membres ayant les privilèges de connexion sur une position ATC de la Division France

This NOTAM applies to all members having connection privileges on ATC positions of the French Division

NOTAM ID : N-FR-SO-2311-3_FR

Version 1.1

Date : 07/11/2023